

50276-2026 - Competition

Belgium – Grounds maintenance services – Marché conjoint Ville-RCA - Entretien et taille des espaces verts par tiers - Saisons de 2026 à 2029.

OJ S 16/2026 23/01/2026

**Contract or concession notice – standard regime - Change notice
Services**

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Ville d'Ath

Email: cmp@ath.be

Legal type of the buyer: Local authority

Activity of the contracting authority: General public services

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Marché conjoint Ville-RCA - Entretien et taille des espaces verts par tiers - Saisons de 2026 à 2029.

Description: Le nombre d'espaces verts à entretenir au travers de l'entité est sans cesse croissant notamment de par l'adjonction de nouveaux espaces. C'est la raison pour laquelle, chaque année, le Service Espaces Verts de la Ville d'Ath souhaite s'adjoindre les services d'entrepreneur(s) de jardin afin de les soutenir et les aider dans cette tâche. De la sorte, chaque espace pourra bénéficier d'un entretien correctement suivi.

Procedure identifier: d976930d-4cab-404f-899d-c501fa328d45

Internal identifier: PPP0EV-3021/6034/2025-2009

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

2.1.4. General information

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.5. Terms of procurement

Terms of submission:

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 9

Terms of contract:

Maximum number of lots for which contracts can be awarded to one tenderer: 9

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Lot 1 "Ville ATH - Espaces Verts du quartier des Haleurs"

Description: Lot 1 "Ville ATH - Espaces Verts du quartier des Haleurs"

Internal identifier: 2025-2009_1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Additional classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas,
77314000 Grounds maintenance services

5.1.2. Place of performance

Postal address: Chemin des Haleurs

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Site des Haleurs

5.1.3. Estimated duration

Duration: 230 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 1 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du

marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0002

Title: Lot 2 "Ville ATH - Espaces verts du quartier de la Sucrierie"

Description: Lot 2 "Ville ATH - Espaces verts du quartier de la Sucrierie"

Internal identifier: 2025-2009_2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: rue de la Sucrierie

5.1.3. Estimated duration

Duration: 230 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 2 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0003

Title: Lot 3 "Ville ATH - Espaces verts du quartier du Bonheur"

Description: Lot 3 "Ville ATH - Espaces verts du quartier du Bonheur"

Internal identifier: 2025-2009_3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Avenue du Bonheur

5.1.3. Estimated duration

Duration: 230 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 3 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur

économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0004

Title: Lot 4 "Ville ATH - Espaces verts des zonings Orientis"

Description: Lot 4 "Ville ATH - Espaces verts des zonings Orientis"

Internal identifier: 2025-2009_4

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Postal address: Rue de Pintamont, 54

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Ville d'Ath

5.1.3. Estimated duration

Duration: 153 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 4 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui

se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0005

Title: Lot 5 "Ville ATH - Taille des haies du cimetière de Lorette"

Description: Lot 5 "Ville ATH - Taille des haies du cimetière de Lorette"

Internal identifier: 2025-2009_5

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Postal address: Drève du Silence

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Cimetière de Lorette

5.1.3. Estimated duration

Duration: 137 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 5 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost
Description: Prix
Category of award weight criterion: Weight (points, exact)
Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0006

Title: Lot 6 "Ville ATH - Taille en vert - arbres au port architecturé"

Description: Lot 6 "Ville ATH - Taille en vert - arbres au port architecturé"

Internal identifier: 2025-2009_6

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Quai de l'Entrepôt

5.1.3. Estimated duration

Duration: 33 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 6 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à

participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0007

Title: Lot 7 "Ville ATH - Taille en rideau des platanes au boulevard du château"

Description: Lot 7 "Ville ATH - Taille en rideau des platanes au boulevard du château"

Internal identifier: 2025-2009_7

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Boulevard du Château

5.1.3. Estimated duration

Duration: 22 Days

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 7 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot

1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 €
Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 :
10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0008

Title: Lot 8 "Ville ATH - Fauchage des berges du fossé de ceinture"

Description: Lot 8 "Ville ATH - Fauchage des berges du fossé de ceinture"

Internal identifier: 2025-2009_8

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77310000 Planting and maintenance services of green areas

5.1.2. Place of performance

Postal address: Rue de Pintamont, 54

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Ville d'Ath

5.1.3. Estimated duration

Duration: 14 Days

5.1.4. **Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 8 comporte trois reconductions.

5.1.6. **General information**

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. **Selection criteria**

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur

peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

5.1. Lot: LOT-0009

Title: Lot 9 "Ville ATH & RCA - Tonte des terrains de football"

Description: Lot 9 "Ville ATH & RCA - Tonte des terrains de football"

Internal identifier: 2025-2009_9

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services

Additional classification (cpv): 77314000 Grounds maintenance services, 77320000 Sports fields maintenance services

5.1.2. Place of performance

Postal address: Rue de Pintamont, 54

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Additional information: Ville d'Ath

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 9 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Par lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimal, ayant trait au domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour chacun des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à la valeur du lot. Cette exigence n'est pas cumulative, mais lorsque le soumissionnaire s'inscrit pour plusieurs lots, il doit satisfaire au chiffre d'affaires du lot le plus haut pour lequel il s'inscrit. Niveau(x) minimal (aux): Le soumissionnaire doit satisfaire au(x) chiffre(s) d'affaire(s) minimale(s) de : Pour le lot 1 : 30.000,00 € Pour le lot 2 : 15.000,00 € Pour le lot 3 : 40.000,00 € Pour le lot 4 : 20.000,00 € Pour le lot 5 : 15.000,00 € Pour le lot 6 : 3.000,00 € Pour le lot 7 : 15.000,00 € Pour le lot 8 : 10.000,00 € Pour le lot 9 : 35.000,00 €

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * Conformément à l'article 39 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi

du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Motifs d'exclusion a) Motifs d'exclusion obligatoire Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17 juin 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18 avril 2017. b) Motifs d'exclusion facultative Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article. c) Mesures correctrices L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP) Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale. Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP. Vérification des motifs d'exclusion Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur vérifie l'absence de motif d'exclusion obligatoire ou facultatif dans le chef du soumissionnaire auquel il a l'intention d'attribuer le marché: - en consultant les bases de données nationales accessibles gratuitement et - si nécessaire, en demandant à ce soumissionnaire de fournir les documents probants visés à l'article 72 de l'Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est toutefois attirée sur le fait que, conformément à l'article 73 §3 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment de la procédure de passation, si cela est nécessaire à son bon déroulement, demander à tout soumissionnaire de fournir un ou plusieurs documents justificatifs relatifs aux différents motifs d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/3021/EV/2025>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 09/02/2026 10:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Conseil d'Etat

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Ville d'Ath

Organisation providing more information on the review procedures: Conseil d'Etat

Organisation receiving requests to participate: Ville d'Ath

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Ville d'Ath

Registration number: 0207.281.476

Postal address: Rue de Pintamont, 54

Town: Ath

Postcode: 7800

Country subdivision (NUTS): Arr. Ath (BE32A)

Country: Belgium

Contact point: Cellule Marchés Publics

Email: cmp@ath.be

Telephone: +32 68681260

Internet address: <http://www.ath.be/>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation receiving requests to participate

8.1. ORG-0002

Official name: Conseil d'Etat

Registration number: BE 0931.814.266

Postal address: rue de la Science n°33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postcode: 1040

Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Country: Belgium

Email: info@conseildetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Roles of this organisation:

Review organisation

Organisation providing more information on the review procedures

8.1. ORG-0003

Official name: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Registration number: BE 0475.480.736

Town: Antwerpen / Anvers

Postcode: 2000

Country subdivision (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Country: Belgium

Email: info@3p.eu

Telephone: +32 3 294 30 51

Roles of this organisation:

Procurement service provider

8.1. ORG-0004

Official name: FPS Policy and Support

Registration number: BE 0671.516.647

Town: Brussels

Postcode: 1000

Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Country: Belgium

Email: e.proc@publicprocurement.be

Telephone: +32 2 740 80 00

Roles of this organisation:

TED eSender

10. Change

Version of the previous notice to be changed: fe679410-b1f8-47f7-9950-89de6e3d88d3-01

Main reason for change: Information updated

Description: Lors de la publication de ce marché, aucun plan y relatif n'a été joint. Il y a donc

lieu de tenir compte des plans ajoutés sur le cloud: - Lot1_TF_Haleurs_Plan1 -

Lot1_TF_Haleurs_Plan2 - Lot1_TF_Haleurs_Plan3 - Lot2_SucreriePlan1LocalisationGénéral -

Lot2_SucreriePlanDeDétail1 - Lot2_SucreriePlanDeDétail2 - Lot2_SucreriePlanDeDétail3 -

Lot3_TF_Plan1_SquareDeLaPhilharmonique_CheminHenriDelcourt -

Lot3_TF_Plan2_RteDeLessines - Lot3_TF_Plan3_AvenueDuBonheur_RueDesMatelots -

Lot3_TF_Plan4_Parc - Lot3_TF_Plan5_Tranche_Conditionnelle -

Lot4_LocalisationHaiesOrientis1-2-4_(1) - Lot4_LocalisationHaiesOrientis1-2-4_(2) -

Lot4_Orientis3LocalisationDesHaies - Lot6_TailleEnVert_LocalisationChantiers Les

documents du marché ont été modifiés le 21/01/26.

10.1. Change

Section identifier: PROCEDURE

Notice information

Notice identifier/version: 3693ce6b-500d-472c-90df-65342f96db7e - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 21/01/2026 00:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Notice dispatch date (eSender): 21/01/2026 00:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 50276-2026

OJ S issue number: 16/2026

Publication date: 23/01/2026